



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Pau, le 10 juillet 2018

Service gestion et police de l'eau

Affaire suivie par : Stéphanie Réléa
Téléphone : 05 59 80 87 14
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : StR/s:CD-LET181074

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 2C 127 877 5904 0

Monsieur le Président ,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2018-07-10-004 en date du 10 juillet 2018 déclarant d'intérêt général le programme d'intervention 2018-2019 pour les travaux d'entretien de la ripisylve sur les communes d'Abitain, Alçay-Alçabehety-Sunharette, Alos-Sibas-Abense, Athos-Aspis, Auterrive, Autevielle-Saint-Martin-Bideren, Berrogain-Laruns, Camou-Cihigue, Carresse-Cassaber, Castagnède, Charre, Cheraute, Escos, Espiute, Gestas, Gotein-Libarrenx, Guinarthe-Parenties, Idaux-Mendy, Laguinge-Restoue, Lères, Lichans-Sunhare, Lichos, Licq-Atherey, Mauléon-Licharre, Menditte, Oraàs, Ossas-Suhare, Osserain-Rivareyte, Saint-Dos, Sainte-Engrâce, Saint-Pé-de-Lères, Salies-de-Béarn, Sauguis-Saint-Etienne, Sauveterre-de-Béarn, Tabaille-Usquain, Tardets-Sorhulus, Trois Villes et Viodos-Abense-de-Bas et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des Territoires et de la Mer,
La Cheffe du service Gestion et Police de l'Eau,



Juliette Friedling

Monsieur le Président
Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de
Mauléon et leurs affluents
Maison Rospide - Place Royale
BP 7
64390 Sauveterre-de-Béarn